



VILLE DU BOUSCAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20150127-270115-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2015

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 Janvier 2015

DOSSIER N° 2 :

DEBAT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2015

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 27 Janvier 2015

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 33

Absente : 1

Excusée : 1

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Pascal APERCE, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Gloria QUETGLAS (M. REYDIT)

Absente : Bernadette HIRSCH-WEIL

Secrétaire : M. REYDIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2015

DOSSIER N° 2 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

RAPPORTEUR : Joan TARIS

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 ».

Moment fort de la vie municipale, ce débat a pour objet de permettre au conseil municipal de définir les grandes orientations du budget à venir.

La note de synthèse jointe est de nature à donner aux conseillers municipaux les informations utiles à leur réflexion.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est, depuis la loi du 6 février 1992 dite « Loi sur l'Administration Territoriale de la République », une étape obligatoire dans le cadre de la préparation du budget d'une collectivité territoriale.

Formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif, le débat ne fait l'objet d'aucun vote ; il n'a aucun caractère décisionnaire.

Néanmoins, il est un élément important de la démocratie participative : il permet à l'Assemblée délibérante d'apprécier l'évolution de la situation financière de la commune et de déterminer les priorités qu'elle entend mettre en place en matière budgétaire.

Le débat d'orientations budgétaires se tient dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Cette présentation s'organisera en deux phases : la première sera consacrée à une présentation du contexte national et aux pressions grandissantes sur le budget des Collectivités Territoriales, la deuxième à la situation financière de la commune au 31 décembre 2014 et aux prévisions budgétaires communales qui en découlent.

I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

- 1) Le Contexte Economique
- 2) Le Contexte Financier : le Projet de la Loi de Finances 2015
- 3) Les Dispositions Relatives aux Collectivités Territoriales

II – LA PROSPECTIVE BUDGETAIRE

- 1) Situation Financière au 31/12/2014
- 2) La dégradation prévisionnelle des Ratios de Gestion
- 3) Projection au « fil de l'eau » : extinction de notre autofinancement
- 4) Déclinaison 2015
- 5) Plan Pluriannuel d'Investissement et son Financement

I- LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

1) Le Contexte Economique

La situation financière des collectivités locales est en partie dépendante du contexte économique à travers certaines recettes sensibles à la conjoncture et en raison de la typologie de certaines dépenses (action sociale, formation, développement économique...). Le niveau des prix et des taux d'intérêt sont également importants parce qu'ils influent sur l'évolution de leurs charges de fonctionnement et d'investissement.

Le contexte non inflationniste, la poursuite de politiques monétaires exceptionnelles, l'amélioration globale de la situation des entreprises créent les conditions d'une légère accélération de l'économie mondiale en 2015, encore inégale selon les économies.

En 2015, comme en 2014, les changements majeurs viendront de la politique économique. Le déficit budgétaire en 2015 est prévu à 4 % du PIB après 5,1 % en 2014.

La Zone Euro : lent redressement

Environnement international	2013	2014	2015
Taux de croissance du PIB dans la zone euro (en %)	-0,4	0,8	1,4
Prix à la consommation dans la zone euro (en %)	1,4	0,6	1,1
Prix du baril de brent (en dollars)	109	108	60 *
Taux de change euro/dollar	1,33	1,36	1,34

***Le montant est indiqué à la date du 13/01/2015**

La baisse historique du prix du baril entre 2014 et ce début d'année 2015 devrait conduire vers des agrégats financiers plus favorables ou du moins plus optimistes

L'économie française en 2015 : décalage par rapport à la zone euro

Une Croissance atone

La croissance française s'affaiblit donc, sans que la demande extérieure soit en mesure de s'y substituer. Freinée par l'intérieur, sans amélioration de la compétitivité, c'est l'incitation à l'investissement productif qui se trouve amoindrie. Le retour de la croissance en 2015 passera par la restauration des conditions de l'investissement.

Des investissements en berne

La chute de l'investissement en logement des ménages a « coûté » 0,4 point de PIB (-27,4 % depuis 2007 et -10,5 % depuis un an). Le secteur de la construction va faire face à la chute probable de l'investissement des administrations publiques en raison de la simultanéité du recul des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.

Le recul de l'investissement dans la construction se traduirait par une contraction de PIB de 0,3 point pour 2015.

La consommation des ménages en augmentation en raison d'une faible inflation

Les dépenses de consommation des ménages vont retrouver une orientation un peu plus positive en 2015. Un des principaux éléments de soutien de la demande de consommation réside dans les évolutions de prix qui restent proches de 0 %.

Faible indice des salaires, chômage et perte de pouvoir d'achat

Le glissement annuel de l'indice du salaire mensuel de base se modère. Cette progression fléchira en début 2015 mais dans une faible ampleur, ce qui viendrait confirmer l'inertie relative des salaires par rapport à l'activité, au chômage et aux prix.

Le taux de chômage reste élevé et se situe à environ 10,4% de la population active.

Le salaire moyen par tête pourrait gagner 0,3 point en 2015 mais rapporté aux ménages, le pouvoir d'achat du revenu, compte tenu d'une inflation importée, afficherait en 2015 une nouvelle année de recul.

Le salaire moyen serait alors inférieur de 4,1% à son point le plus haut atteint en 2010.

Le déficit et la dette publique continuent de s'aggraver

Les mesures fiscales entrant en vigueur en 2015 autorisent une baisse des prélèvements de l'ordre de 9 Md€ en 2015 après -13 Md€ en 2014, baisse qui compense strictement les hausses intervenues en 2012 et 2013.

Compte tenu de la faible croissance anticipée pour 2015, le déficit public restera quasiment stable à hauteur de 4,3 points de PIB en 2015 après 4,4 % en 2014.

La dette publique va continuer d'augmenter pour ressortir à 97,6 % du PIB fin 2015.

2) Le Contexte Financier : le Projet de la Loi de Finances 2015

2015 sera marquée dans un contexte de crise par la nécessité d'un assainissement des comptes publics conduisant à un désengagement de l'Etat, alors que le reste à charge des dépenses qu'il prescrit ne cesse d'augmenter comme l'illustre la réforme des rythmes scolaires.

Le Gouvernement a tout d'abord confirmé la baisse accrue des dotations qui atteindra 11 Md€ entre 2015 et 2017 (soit 3,67 Md€ par an) en plus des 1,5 Md€ de baisse en 2014, soit un effort cumulé de 28 Mds € sur 4 ans et probablement 65 Mds.€ jusqu'à la fin de la mandature.

Si l'intérêt général peut nous faire admettre la nécessité d'une baisse des dotations aux collectivités à titre de participation à l'exigence collective de désendettement des administrations publiques (ou à tout le moins de stabilisation de la dette publique), ce recul massif des dotations conduira à diminuer d'un tiers la capacité d'autofinancement des collectivités. En l'absence de recours au levier fiscal, cette baisse risque de provoquer un repli important de l'investissement des collectivités (de l'ordre de 30 % en moyenne pour les grandes villes et les grandes communautés)

Le rapport sur l'évolution des finances locales à l'horizon 2017, présenté le 5 novembre, par la délégation du Sénat à la décentralisation indique à ce propos que cette baisse des dotations conduira à une dégradation très sensible des 3 indicateurs financiers (équilibre budgétaire, taux d'épargne brute et capacité de désendettement) conduisant à des situations d'impasse financière pour 2/3 des collectivités. Ni la hausse de la péréquation, ni la maîtrise des charges de fonctionnement (niveau inflation) ne permettrait d'absorber la baisse de la dotation globale de fonctionnement. Cela produira deux effets :

• *la diminution prévisible de l'investissement public*

Une étude « AMF / Banque Postale » diffusée au Congrès des Maires montre que les investissements des communes seront en repli de 10,2% en 2014 et ceux des EPCI de 5,6%. Or, 10% de baisse de l'investissement public, c'est 0,2 point de croissance en moins ;

• *l'affaiblissement des services publics.*

L'ampleur des restrictions constatée, oblige aujourd'hui les élus à réaliser des choix quant aux périmètres d'intervention des Services Publics Locaux.

C'est pour cette raison que la ville du Bouscat, par une motion adoptée au Conseil Municipal du 01/07/2014 a soutenu l'Association des Maires de France (AMF) en demandant au gouvernement :

- le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- la réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Pour les collectivités les plus fragiles, les baisses seront atténuées par la poursuite de la montée en puissance de la péréquation. Les crédits des dotations de péréquation intégrées à la DGF (DSU, DSR, DNP) augmenteront de plus de 8,5 % et seront crédités de 327 millions d'euros suite à l'amendement adopté pour les bonifier. Le Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) et le Fonds de Solidarité des communes d'Ile de France (FDIF) progresseront également significativement.

Le financement des péréquations, qu'elles soient verticales ou horizontales, est assuré principalement au prix d'un effort croissant de communes qui supporteront un relèvement du plafonnement de l'écrêtement de la nouvelle « dotation forfaitaire péréquée » à 3 % de la dotation forfaitaire.

Les recherches d'économie déjà engagées, la mutualisation des services qui devront nécessairement être poursuivies et renforcées pour y faire face, risquent toutefois d'atteindre leurs limites et d'imposer d'aller plus loin, de changer de paradigme.

Dès à présent, les collectivités pourront probablement difficilement faire l'économie d'une vraie réflexion stratégique pluriannuelle visant à reconsidérer leur champ d'action et le périmètre le plus pertinent de leurs interventions dont l'écho pourrait bien conduire à une accélération de l'évolution du paysage territorial.

Les dernières dispositions pour encourager le développement des communes nouvelles pourraient bien à cet égard donner quelques idées pour continuer à assurer les projets d'investissement locaux et continuer à offrir des services de qualité aux populations.

Au final les budgets des collectivités seront soumis à des tensions d'une ampleur et d'une violence inédites, dès 2015 et les années suivantes.

3) Les dispositions relatives aux Collectivités Territoriales

Diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales sont caractérisées depuis 1996 par l'existence d'une « **enveloppe normée** » regroupant les principaux concours financiers de l'État, dont l'évolution annuelle est fonction de l'inflation (hors tabac).

L'enveloppe normée est composée principalement de la DGF, de différentes dotations de fonctionnement et des variables d'ajustement (c'est-à-dire les allocations compensatrices de fiscalité directe locales).

Pour 2015, la baisse de l'enveloppe normée est de 6,5% et se traduit principalement par la **diminution de la DGF de 3,67 milliards €** répartie entre les différentes catégories de collectivités.

Cette réduction des dotations sera reconduite à l'identique pour les années suivantes (2016 et 2017) et représentera donc un montant global de 28 milliards € d'effort demandé sur une période de 4 ans et probablement 65 Mds € comme sus dît pour l'ensemble de la mandature.

Evolution limitée des autres recettes

Les recettes fiscales des collectivités locales ne devraient progresser que modérément en 2015. S'agissant des bases de taxe d'habitation et de foncier bâti, la **revalorisation forfaitaire cadastrale**, traditionnellement fixée au cours de l'examen du PLF, s'établit à 0.9%.

Quant au **recours au levier fiscal**, bien que plus fort qu'en 2014, il devrait rester limité compte tenu de l'aversion grandissante des contribuables à l'augmentation et à la multiplication des impôts.

Ce sont donc les collectivités locales qui décideront, en fonction de leurs besoins et de leur situation financière, de la répercussion pleine ou partielle de la baisse des dotations sur leurs dépenses et sur les services publics correspondants.

Elles devront arbitrer entre les deux modalités de financement possibles à savoir impôts locaux, tarifs, ou renoncer à certaines actions.

Les réponses varieront d'une collectivité à une autre, mais les enjeux sont d'importance car ils concernent la cohésion et l'avenir des territoires.

Instauration d'un objectif national d'évolution de la dépense publique locale

Afin d'assurer un meilleur pilotage des finances publiques, un objectif national d'évolution de la dépense publique locale a été introduit. Non contraignant pour le moment, cet objectif d'évolution de la dépense locale a été fixé à +0,3% pour 2015 et +1,8% pour 2016.

La notion de dépense locale est ici définie en prenant en compte les dépenses totales hors dette de l'ensemble des collectivités territoriales.

A compter de 2016, une norme d'évolution sera déclinée par strate de collectivité afin d'assurer un suivi précis de l'évolution des dépenses de chacune d'entre elles.

Une nouvelle donne au 1^{er} janvier 2015 : La Métropole

Publiée le 28 janvier 2014 au Journal officiel, la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite loi MAPTAM) a imposé la création de 9 nouvelles entités intercommunales de droit commun, à savoir les métropoles.

D’une manière générale, les métropoles assureront la fonction d’autorité organisatrice d’une compétence qu’elle exerce sur son territoire.

La métropolisation recouvre à la fois :

- un volet « transferts de compétences » exercées aujourd'hui par les communes et transférées vers la métropole : exemples : aires d'accueil des gens du voyage, aires de stationnement, réseaux de chaleur, prévention des inondations...
- un volet « mutualisations » entre les communes et la métropole dans une logique d'efficacité. Neuf domaines d'activité ont fait l'objet d'investigations et de groupes de travail pour aller vers un schéma de mutualisation : ressources humaines, finances, juridique et marchés, logistique et bâtiments, systèmes d'information, autorisation d'occupation des sols, développement économique, gestion de l'espace public, travaux sur le domaine public.

Le schéma de mutualisation doit être impérativement établi en mars 2015. Il promet la mise en commun de moyens humains et matériels afin de mettre en cohérence l'exercice des politiques publiques et d'optimiser ainsi le service rendu à la population (et ce au meilleur coût). L'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit d'ailleurs et à l'occasion du débat d'orientations budgétaires (ou à défaut au moment du vote du budget de la métropole) une communication sur l'avancée du schéma de mutualisation entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

Les mutualisations telles qu'envisagées au Bouscat

La commune a indiqué vouloir être à l'initiative sur le sujet, au même titre que d'autres communes telles que Bordeaux ou Mérignac.

Elle participe donc aux discussions en cours et a intégré les groupes de préfiguration sur les sujets suivants :

- Le Numérique,
- La DGST et le Territoire,
- Les Moyens Généraux (RH, Finances, Marchés Publics, Juridique...).

II- LA PROSPECTIVE BUDGETAIRE

1) Situation financière au 31/12/2014

Le compte administratif prévisionnel pour 2014 devrait attester d'une sincérité de la prévision budgétaire au vu des résultats constatés, il se caractérise dans ses grandes lignes par :

- Une maîtrise des dépenses Générales dont la progression est limitée à moins de 3%.
- Les charges de Personnel évoluent à près de 6% dont la moitié est relative à des décisions de l'Etat s'expliquant par :
 - o une revalorisation des grilles d'Agents de Catégorie C pour 105 000 €
 - o la mise en stage des agents non titulaires + CAE pour 161 000 €
 - o l'application des nouveaux rythmes scolaires pour 90 500 €
 - o l'augmentation de la cotisation CNRACL de 4,85% soit 92 000 €

sans ces charges imposées, l'augmentation ne serait que de 3,4% notamment sous l'effet du Glissement Vieillesse Technicité à périmètre constant

- Une baisse des dotations de l'Etat pour 2014 de près de 400 000€ après une première baisse en 2013 de 200 000 €.
- un taux de réalisation de notre budget d'équipement de 95 % en prenant en compte les crédits reportés vers 2015,
- Un encours de dette à fin 2014 de 10,3 M€, une capacité de désendettement inférieure à 4 ans et en 2014 la contractualisation d'un emprunt de 1,4M€ au taux fixe de 1,89%.

La gestion rigoureuse menée au cours de l'année permettra de maintenir dans un contexte financier difficile, un résultat excédentaire qui devrait se situer comme en 2013 aux alentours de 2,5 M€.

2) La dégradation prévisionnelle des ratios de Gestion

L'ensemble des ratios de gestion subissent une dégradation et cela pour deux raisons principales qui donnent un effet ciseau :

- o Baisse des dotations de l'Etat dès 2013
- o Augmentation des dépenses dont pour une large part des charges nouvelles imposées par l'Etat.

Recettes Réelles de Fonctionnement / Population :

Recettes pérennes du budget, en comparaison aux "revenus réguliers" d'un ménage. Ces recettes sont principalement constituées de la fiscalité, des subventions et dotations reçues de l'Etat et d'autres collectivités (Région, Département...), des ventes de « produit et services ».

Au final, ce sont l'ensemble des moyens financiers nécessaires à la bonne marche des activités courantes de la commune.

Strate	Le Bouscat
1437 €	Année 2013 : 1253€
	Année 2014 : 1217€

DGF / Population :

Principal concours de l'Etat aux communes calculée à partir d'une enveloppe budgétaire d'Etat et répartie sur l'ensemble des collectivités à partir de critères divers : population totale, revenus moyens par habitant, nombre de logements sociaux, potentiel fiscal de la commune

C'est le reflet de l'effort financier de l'Etat aux collectivités.

Strate	Le Bouscat
268€	Année 2013 : 176€
	Année 2014 : 166€

Marge Autofinancement Courant :

Représente le "taux de couverture" entre les dépenses obligatoires et/ou nécessaires, autrement dit, les dépenses de fonctionnement affectées à la réalisation des services, et le remboursement des dettes contractées (hors intérêts) vis-à-vis des recettes de fonctionnement, revenus réguliers de la commune

Strate	Le Bouscat	Seuil d'alerte *
0,98	Année 2013 : 0,87 Année 2014 : 0,90	> 1 durant 2 exercices

Rigidité des Charges Structurelles :

C'est le rapport entre les charges structurelles (charges de personnel + Subventions aux Associations + charges d'intérêts) et les produits de fonctionnement.
Il traduit les marges de manœuvre dont bénéficie la commune pour de nouvelles politiques.

Le Bouscat	Seuil d'alerte *
Année 2013 : 0,50 Année 2014 : 0,54	à partir de 0,60

Encours de la Dette par Habitant :

Représente le volume global des emprunts qui reste à rembourser par la commune.
Il permet de mesurer le niveau d'endettement et donc de savoir si la collectivité vit à crédit ou non.

Strate	Le Bouscat
1066€	Année 2013 : 417€ Année 2014 : 433€

Capacité de désendettement :

Cela permet d'identifier en nombre d'année d'épargne brute l'endettement de la collectivité et de répondre à la question suivante :
En combien d'années la collectivité peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ?

Le Bouscat	Seuil d'alerte * : 11-12 ans
Année 2013 : 2,31 Année 2014 : 3,65	

*** seuil fixé par la DGCL**

Projection au « fil de l'eau » : extinction de notre autofinancement

La diminution des recettes ainsi que l'augmentation de certaines dépenses imposées (Chapitre 012 et rythmes scolaires) se traduisent inévitablement par une épargne brute en baisse et, en l'absence de réponse à la hauteur de l'enjeu, à un autofinancement négatif dès 2015.

Il nous appartient aujourd'hui de trouver un nouveau modèle de gestion pour notre commune. Pour cela de nombreuses pistes de réflexion sont engagées afin de retrouver notre capacité d'épargne.

Pour chaque domaine d'intervention plusieurs choix sont envisageables ; réduire la voilure, augmenter le tarif payé par l'utilisateur, supprimer ou différer la mission ...

L'enjeu étant important et impactant l'ensemble des Bouscatais, il a été décidé d'inviter la population à une réunion publique le 5 février pour échanger sur ces points.

3) Déclinaison 2015

a) Le Fonctionnement

Les dépenses

- Charges à caractère général

L'évolution de ce chapitre devrait se traduire par une baisse prenant en compte de réelles économies réalisées par nos services dans l'ensemble des domaines d'activités.

- Charges de personnel

Les évolutions réglementaires nous obligent pour une nouvelle année à prévoir une évolution d'environ 5 % de ce chapitre. Cette augmentation à périmètre constant et sans recrutement s'explique notamment par :

- GVT : 1,5 %
- la revalorisation des catégories C : 0,8%
- la prise en charge des rythmes scolaires en années pleines : 2.3%
- augmentation des cotisations retraites (CNRACL) : 0,4 %

- Les Intérêts de la Dette

Ce poste en 2015 devrait enregistrer une baisse de -4% influencée par des taux d'intérêts bas.

- Autres charges

En 2015, tout comme pour les services municipaux un effort sera demandé à l'ensemble des associations subventionnées, en revanche la subvention au CCAS serait maintenue au niveau de celle du budget 2014.

Les recettes

- Produits des services

A ce jour les prévisions budgétaires concernant ce chapitre sont stables. Les réflexions engagées cette année sur la politique tarifaire de nos services devront probablement faire varier à la hausse ces recettes.

- Impôts et taxes

Dans un contexte économique et budgétaire extrêmement contraint, la ville fait le choix de la stabilité fiscale et ne prévoit pas d'augmentation des taux.

Pour autant, notre budget prendra en compte, une prévision d'évolution du produit fiscal de 1,4% (0,9% bases et 0,5 % dynamisme)

A noter également que le budget tablera sur une prévision de croissance des droits de mutations.

- Dotations et participations

DGF : -11% : -450 000 €

DSU : -100% : - 141 000 €

DNP : - 20% : - 40 000€

Pour rappel, en dépenses, FPIC +54% soit 46 000€ ce qui nous amène à un total de près de 700 K€ qui réduit d'autant notre capacité financière et représentera 2,5% de nos recettes de fonctionnement

b) L'Investissement

Les dépenses

- Une grosse partie des dépenses d'équipements 2015 sera consacrée au financement de la construction de La Source (Médiathèque et MVEA).
- Le remboursement du capital de la dette sera en légère augmentation induite par l'évolution de notre encours.

Les recettes

Nous prévoyons comme chaque année une subvention du Conseil Général sur le fond d'équipements des communes ainsi que diverses subventions (Conseil Régional, Métropole) pour la création de l'espace de Co-Working.

4) Plan Pluriannuel d'Investissement et son financement

Conséquence de la dégradation prévisible des ratios de gestion, la masse de dépenses d'équipement est plafonnée à 25 M€ maximum sur la période 2015-2020 (soit une moyenne annuelle de 5 M€), à savoir selon le projet de la mandature :

- Construction de La Source,
- Réhabilitation du Centre administratif Max Monichon,
 - Déménagement du CCAS dans l'ancienne MDSI,
 - Création et Aménagement du Patio (Espace de Co-Working).et du nouveau service Economie et Emploi
- Création de l'Eco Crèche,
- Restructuration de l'école maternelle Lafon Féline,
- Enfouissement des réseaux 0,4 M€/an,
- Entretien des bâtiments municipaux.

En tenant compte de l'analyse faite sur le fonctionnement, le financement de nos dépenses d'équipements serait à assurer par :

- Autofinancement : virement net de la section de fonctionnement dans le cadre de l'équilibre recettes/dépenses,
- évaluation du FCTVA sur la période : environ 15 % du montant des dépenses d'équipement,
- nouveaux emprunts : au plus près des besoins.

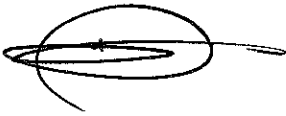
A ce titre, il convient de rappeler que l'encours de la dette est aujourd'hui égal à 433 € par habitant. La moyenne de notre strate est de 1066 €/hab et la moyenne des communes de la Métropole dans notre strate est de 772 €/hab.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

A débattu sur les orientations budgétaires 2015 de la commune du Bouscat en réunion publique, le 27 Janvier 2015

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that encircles a horizontal line, with a small mark at the end of the line.

Patrick BOBET